

La Gazette des Comores

*Paraît tous
les jours sauf
les week-end*

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

26^{ème} année - N°5057 - Vendredi 06 Février 2026 - Prix : 200 Fc

AÉROPORT DE BANDAR ES SALAM :

Dix mois de salaires impayés



Personnel aéroport Badar Esalam

ANNONCE IMMOBILIERE

Particulier vend 5 parcelles de terrain immatriculées aux Comores.

Mitsamiouli Iraledjou à 4 min à pied de la plage de Maloudja :
541m² - 49€/m²

Mitsamiouli Galawa à 200m du NAYA LODGE, à 2 min à pied de la plage de Galawa beach :
1.500m² - 60€/m²

Dzahani la Tsidje dans les hauteurs de Moroni et vue panoramique sur l'océan.
-> 1.200m² - 49€/m² / -> 2.492m² - 49€/m²

Mohéli Nioumachoua en face des Îlots classés au patrimoine mondial et mitoyenne du Laka-Lodge :
4.000m² - 49€/m²

Contact whatsapp : +269 333 21 02

17 Chaanban 1447
Prières aux heures officielles
Du 06 au 10 Février 2026

Lever du soleil:

06h 04mn

Coucher du soleil:

18h 38mn

Fadjr : 04h 50mn

Dhouhr : 12h 23mn

Ansr : 15h 53mn

Maghrib: 18h 41mn

Incha: 19h 55mn



JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LE CANCER :

Moinafatima Charani : " Le cancer n'est pas une honte "

Selon les données de l'OMS, chaque année, 1 million de nouveaux cas de cancer sont diagnostiqués en Afrique, et 70% des décès dus à cette maladie surviennent dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Malgré les progrès, à l'instar de la vaccination contre le papillomavirus humain lancée récemment aux Comores, la lutte contre le cancer dans la région africaine reste freinée par des lacunes majeures : retards de diagnostic, manque de spécialistes, accès limité aux soins et coûts prohibitifs pour les familles. Le thème de la Journée mondiale 2026 contre le cancer, "Unis par l'unicité", souligne pourtant l'importance d'adapter les traitements anticancéreux aux besoins spécifiques de chaque individu. Les soins personnalisés et centrés sur le patient sont essentiels pour améliorer la qualité de vie des personnes touchées par cette pathologie. À l'occasion de cette initiative, et compte tenu du rôle crucial que joue l'Association Comorienne Contre le Cancer chez la Femme (ACCF) dans la lutte contre le cancer chez les femmes dans notre pays, La Gazette des Comores a rencontré Mme Moinafatima CHARANI, co-fondatrice de l'association. Elle nous présente la réalité comorienne dans la bataille contre cette maladie. Interview.

Question : Quels sont les principaux facteurs de risque du cancer chez les femmes aux Comores ? Et quel est le cancer qui en est le plus fréquent ?

Moinafatima CHARANI : La femme comorienne, à l'instar des femmes du monde entier, peut être exposée à plusieurs facteurs de risque de développer différents types de cancer. Si l'on se limite aux cancers du sein, de l'ovaire et de l'utérus, les études internationales indiquent que les principaux facteurs de risque sont notamment : l'apparition précoce des règles ; une ménopause tardive ; l'absence de grossesse ; une première grossesse tardive ; les antécédents familiaux. En ce qui concerne la question de savoir quel type de cancer est le plus fréquent, il revient au Ministère de la Santé d'y répondre, cette problématique dépassant le champ de compétences de l'ACCF.

Question : Comment l'ACCF sensibilise-t-elle les femmes à l'importance du dépistage précoce ?

M.C : La sensibilisation se fait à travers plusieurs canaux : émissions radio et télévisées, spots de communication, causeries et conférences. Elle s'est également renforcée avec l'introduction d'Octobre Rose aux

Comores depuis 2019. À cette occasion, de nombreuses activités sont organisées, notamment des déplacements dans les institutions publiques, privées, dans les villes et villages, les hôpitaux, les marchés et les établissements scolaires, appuyés par un important dispositif de communication comprenant des banderoles, des dépliants et des affiches.

Question : Quels sont les obstacles au dépistage et au traitement du cancer dans l'archipel ?

M.C : En matière de prévention, plusieurs obstacles persistent. Tout d'abord, le tabou qui entoure cette maladie dans notre culture constitue un frein majeur. Certaines femmes, même lorsqu'elles présentent des signes apparents, sont soit dans le déni, soit paralysées par la peur du diagnostic. Cette situation conduit malheureusement à une découverte tardive de la maladie, réduisant considérablement les chances de guérison. Par ailleurs, le dépistage n'est pas gratuit et le pouvoir d'achat de la femme comorienne moyenne demeure insuffisant pour subvenir à ses besoins quotidiens tout en assumant les coûts liés au dépistage. Il convient également de reconnaître que la prévention n'est pas encore ancrée dans nos habitudes : la consultation médicale intervient généralement uniquement en présence de douleurs. À cela s'ajoute le manque d'infrastructures dédiées à la prévention. À titre d'exemple, Mohéli ne dispose toujours pas d'équipements de mammographie et le pays souffre d'un déficit de laboratoires d'anatomopathologie. En ce qui concerne la prise en charge thérapeutique, le pays ne dispose pas encore de service d'oncologie.

Question : Quels sont les services offerts par l'ACCF aux femmes atteintes de cancer ?

M.C : L'ACCF n'a pas, à proprement parler, vocation à assurer la prise en charge médicale des femmes atteintes de cancer. Toutefois, en l'absence de structures de soins adaptées aux Comores, certaines femmes se tournent vers l'association afin d'obtenir des informations sur les démarches à entreprendre pour se faire soigner à l'étranger ou pour solliciter un appui financier. Les traitements contre le cancer étant particulièrement coûteux, la femme comorienne atteinte de cette maladie fait face à deux combats majeurs : celui de lutter contre la maladie elle-même et celui de réunir les moyens financiers nécessaires pour voyager et accéder aux soins. C'est dans ce contexte que, grâce au soutien de ses donateurs et partenaires -que nous remercions très chaleureusement- l'ACCF a

mis en place une ligne budgétaire dédiée intitulée « Suivi des malades », permettant d'apporter une aide financière pouvant aller jusqu'à 1 000 euros. Au-delà de ce soutien financier, l'association assure également le suivi des traitements en collaboration avec des gynécologues partenaires et avec l'appui d'une oncologue comorienne, Mme Maoulida Souriante, basée sur l'île de La Réunion.

Question : Quels sont les défis en termes d'accès aux médicaments et aux traitements contre le cancer ?

M.C : De mon point de vue, le pays devrait se doter d'une politique nationale de lutte contre les cancers, accompagnée d'une stratégie claire de mise en œuvre. Il s'agit d'un processus de long terme, dont les résultats ne peuvent être immédiats, d'où l'urgence d'explorer des mécanismes transitoires, notamment la signature de conventions sanitaires dans le cadre des relations bilatérales.

Question : Quels sont les besoins les plus pressants des patientes et de leurs proches ?

M.C : Le soutien doit être à la fois financier et également, lorsque cela est possible, psychologique, car la malade a besoin d'un accompagnement tout au long de son parcours de soins et durant son séjour à l'étranger. Elle laisse derrière elle des enfants, parfois en bas âge, pour une période pouvant aller jusqu'à un an, ce qui constitue une épreuve supplémentaire.

Question : Comment l'ACCF travaille-t-elle avec les autorités locales, voire les organisations internationales pour faire avan-



cer la lutte contre le cancer aux Comores ?

M.C : De manière générale, l'ACCF entretient de bonnes relations avec les autorités locales ainsi qu'avec les organisations internationales. Toutefois, jusqu'à présent, nos doléances peinent à recevoir des réponses concrètes de la part des pouvoirs publics. Cette situation donne le sentiment que la souffrance des femmes atteintes de cancer, en quête de soins curatifs et palliatifs, n'est pas encore pleinement prise en compte par nos autorités.

Question : Auriez-vous un dernier message, et si oui qu'en est-il ?

M.C : Oui, à l'endroit du Gouvernement : Il est urgent d'assumer pleinement vos responsabilités face à une situation devenue alarmante à tous les niveaux. L'ACCF ne saurait, en aucun cas, se substituer aux missions régaliennes du Ministère de la Santé. Et à la femme comorienne : Prenez soin de vous et de votre corps. Uwade tsi Anyibu.

Propos recueillis par Hamdi Abdillahi Rahilie

**Avis de recrutement**

La Commission de l'océan Indien (COI) est une organisation intergouvernementale qui regroupe l'Union des Comores, les Républiques de France (Réunion), de Madagascar, de Maurice et des Seychelles. Avec le soutien de ses partenaires, la COI donne corps à la solidarité régionale à travers des projets de coopération couvrant l'ensemble des Objectifs de développement durable.

Si vous êtes motivé(e) et prêt(e) à relever des défis, pour son Secrétariat Général, la COI recherche :

1. Un (1) Chef du Service des Marchés et Contrats (Prolongation)

Les dossiers d'appel à candidatures peuvent être obtenus comme suit :

- Téléchargement à travers le site internet de la COI www.commissionoceanindien.org – rubrique « Opportunité »
- Au Département des ressources humaines à l'adresse électronique suivante : rh@coi-ioc.org

Les candidatures doivent se faire directement sur le site internet de la COI à l'adresse suivante : <https://www.commissionoceanindien.org/opportunités-et-carrières/> avant le **22 février 2026 à 16h00 (heures de Maurice)**.

AÉROPORT DE BANDAR ES SALAM :

Dix mois de salaires impayés

À l'aéroport de Bandar es Salam, à Mohéli, la grogne sociale atteint un niveau critique. Privés de salaire depuis près d'un an, les agents de la plateforme aéroportuaire dénoncent l'inaction des autorités et alertent sur une situation devenue insoutenable, aux conséquences lourdes pour leur survie quotidienne comme pour le fonctionnement d'une infrastructure stratégique de l'île.

À l'aéroport de Bandar es Salam, le climat social se dégrade. Les agents de la plateforme aéroportuaire affirment n'avoir perçu aucun salaire depuis dix mois, une situation qu'ils jugent intenable et qui affecte lourdement leur quotidien. Selon plusieurs

employés, malgré leurs multiples démarches, aucune réponse concrète n'a été apportée par les autorités compétentes. Ils dénoncent un silence prolongé et disent travailler dans des conditions de plus en plus difficiles. « Nous continuons à assurer le service sans être payés, alors que nous avons des familles à nour-

rir et des charges à assumer. Même le transport pour venir travailler est devenu un problème, car tout est à notre charge », confie une agente lors d'une sortie médiatique.

« Cela fait maintenant dix mois que nous n'avons reçu aucun rond. Nous craignons également d'être radiés, comme cela s'est produit à Ngazidja. Là-bas, les agents ont pu défendre leurs droits. Mais ici, à Mohéli, vers qui devons-nous nous tourner, sachant que tous les ministères sont basés à Ngazidja ? », s'interroge-t-elle. Cette situation susci-

te d'autant plus d'inquiétude que l'aéroport de Bandar es Salam représente une infrastructure stratégique pour l'île, essentielle aussi bien au transport des passagers qu'à l'acheminement des marchandises.

Les agents réclament le paiement immédiat des arriérés ainsi que des garanties sur la régularité des salaires à l'avenir. Ils pointent également l'absence totale de communication officielle, qui renforce leur sentiment d'abandon. À ce jour, aucune réaction des autorités n'a été enregistrée. Dans ce contex-

te, la tension demeure vive au sein de l'aéroport, où les employés espèrent que leur appel sera enfin pris en compte. Alors que la plateforme aéroportuaire joue un rôle central dans la vie économique et sociale de Mohéli, la résolution de cette crise apparaît désormais comme une urgence. Habitants et voyageurs attendent des mesures rapides afin d'éviter une situation susceptible de compromettre le bon fonctionnement de l'aéroport.

Riwad

CAISSE DE RETRAITES :

Un déficit structurel de 500 millions de franc ?

Accusée sur les réseaux sociaux d'un détournement présumé de 500 millions de francs comoriens, la Caisse de retraites des Comores se retrouve sous le feu des critiques. Certains évoquent une volonté de la direction d'étouffer l'affaire, tandis que d'autres parlent d'un système de détournement organisé. Face à ces accusations, La Gazette des Comores s'est rendu sur le terrain et a consulté des documents officiels afin de confronter les soupçons à la réalité comptable de l'institution.

Selon la directrice générale de la Caisse de retraites, Fatoumia Mouigni, une grande partie de la polémique repose sur une confusion persistante. L'institution gère en effet trois régimes de pension distincts et juridiquement autonomes : celui des fonctionnaires, celui du secteur privé et celui des députés. Chacun dispose de ses propres règles de cotisation et de liquidation. Dans un pays de petite taille comme les Comores, ces régimes sont regroupés au sein d'une seule caisse,

contrairement aux pays plus peuplés où ils sont séparés, une particularité qui alimente souvent les malentendus dans l'opinion publique.

Pour revenir à notre sujet, les données officielles montrent que le régime des fonctionnaires concentre l'essentiel de l'activité de la Caisse. En 2025, le nombre d'assurés actifs s'établit en moyenne autour de 13 400 cotisants, tandis que le nombre de retraités bénéficiaires atteint 4 775 personnes à la fin de l'année. Cette configuration signifie que près de quatre retraités sur cinq pris en charge par la Caisse relèvent de la fonction publique, faisant de ce régime le pilier, mais aussi le point de fragilité du système.

L'état récapitulatif des paiements de pensions pour l'année 2025 révèle un déséquilibre financier constant. Sur l'ensemble de l'exercice, les cotisations destinées au régime des agents publics se sont élevées à 3,66 milliards de francs comoriens, un montant qui comprend à la fois les virements de cotisations et les apurements mensuels de 60 millions de francs versés par l'État. Dans le même temps, les pensions effectivement versées aux

retraités de la fonction publique ont atteint 3,88 milliards de francs comoriens.

Ce différentiel se traduit par un déficit annuel cumulé de 222,7 millions de francs, clairement identifié dans les comptes officiels. Chaque mois de l'année 2025 se solde ainsi par un écart négatif, oscillant entre 13 et près de 29 millions de francs, sans qu'aucun mois n'enregistre un excédent. Pour la directrice générale, cette situation s'explique avant tout par un déséquilibre démographique structurel. Le ratio entre cotisants et retraités est aujourd'hui inférieur à trois, alors qu'un système de retraite viable nécessite un nombre bien plus élevé de cotisants pour financer une pension. La situation s'est aggravée ces dernières années avec le départ massif à la retraite de fonctionnaires non remplacés, tandis que de nouveaux bénéficiaires continuent d'entrer chaque mois dans le système.

Face aux accusations de détournement de 500 millions de francs comoriens, la direction de la Caisse réfute toute malversation. Selon Fatoumia Mouigni, les chiffres eux-



Photo d'archive

mêmes rendent cette hypothèse peu crédible. Les comptes de la Caisse sont logés à la Banque centrale des Comores et les flux financiers sont traçables. Dans un régime déficitaire de manière chronique, soutient-elle, il est matériellement impossible de soustraire de telles sommes sans que cela n'apparaisse immédiatement dans les états financiers.

Au-delà de la polémique, les documents que nous avons consultés mettent surtout en lumière un système de retraite fragilisé, pris entre des obligations sociales crois-

santes et des ressources insuffisantes. Si les accusations ont profondément ébranlé la confiance du public, elles soulèvent surtout une question de fond : celle du financement durable des retraites publiques. Sans réforme structurelle et sans un engagement financier renforcé de l'État-employeur, le déficit risque de se creuser davantage, au détriment des retraités comme de la crédibilité de l'institution.

Mohamed Ali Nasra

ACQUITTEMENT DE NASSER MAOULIDA :

Le tribunal correctionnel de Moroni déclare l'accusé non coupable d'enlèvement

Après six mois de détention, Nasser Maoulida regagne enfin sa famille, acquitté par le tribunal correctionnel de Moroni de l'accusation d'enlèvement. Il retrouve la liberté après avoir été innocenté des faits qui lui étaient reprochés.

Nasser Maoulida, mis en détention provisoire depuis le 3 août 2025, a été jugé pour enlèvement sur une femme. Le tribunal correctionnel de Moroni a entendu l'accusé, qui a expliqué que la dame était accompagnée d'un homme et qu'ils lui avaient fait de

l'auto-stop dans son camion-citerne d'eau à 19h du soir, pour se rendre à Vouvouni dans la région de Bambao. Devant le tribunal correctionnel ce jeudi 5 février, Nasser leur a expliqué qu'il devait faire un petit crochet à AGK avant de se rendre à Vouvouni, et ils avaient accepté. En chemin, l'homme était descendu à Buscaille, et la femme près de Bonzami. Nasser Maoulida a affirmé qu'il n'avait pas commis d'enlèvement et que la femme était descendue de son véhicule de son plein gré, en développant que la dame ne cessait d'aller lui rendre visite en prison lui demandant

des excuses.

Le parquetier a réitéré ses réquisitions, soulignant que Nasser Moulida était ivre au moment des faits et que les événements s'étaient déroulés vers 1h du matin et non 19h, comme l'avait indiqué l'accusé. Selon le parquetier, après que l'homme a descendu, Nasser avait profité de l'occasion pour faire des avances sexuelles à la dame, qui avait tenté de descendre du véhicule en vain. Le parquetier a rappelé que, selon la loi, l'enlèvement est un acte puni par l'article 389 du code pénal, qui prévoit une peine d'emprisonnement de 1 à 5

ans. Dans sa plaidoirie, Me Fahad Bacar, l'avocat de la défense a souligné que son client Nasser Maoulida n'avait pas commis d'enlèvement et que la femme était descendue de son véhicule de son plein gré. Il a également mis en avant les incohérences dans les déclarations du parquetier et a demandé l'acquittement de son client, arguant que les faits ne constituaient pas un enlèvement.

L'avocat a plaidé avec succès la non-culpabilité de son client, permettant à Nasser de retrouver sa famille après des mois de détention. Malgré les réquisitions du parque-

tier, le tribunal correctionnel de Moroni a déclaré Nasser Moulida non coupable des faits qui lui sont reprochés. Le juge a donc acquitté Nasser Moulida, mettant fin à sa détention provisoire qui avait débuté le 3 août 2025. La décision du tribunal a été prise après avoir entendu les arguments de la défense et du parquet, et après avoir examiné les éléments du dossier. Le verdict a été accueilli avec soulagement par Nasser Moulida, qui a affirmé être innocent des faits qui lui étaient reprochés.

El-Aniou Fatima

COMMÉMORATION DU 17-FÉVRIER À MOHÉLI :

La mémoire de la réconciliation au cœur d'une bataille politique

À l'approche du 17 février, date emblématique de la signature de l'Accord-cadre de réconciliation nationale à Fomboni en 2001, les prises de position politiques se multiplient à Mohéli. Entre appel solennel de l'opposition cette fois-ci aux forces de sécurité et annonce d'un boycott par un mouvement politique « Mohéli éveillée », la mémoire nationale devient un terrain de confrontation.

À quelques jours de la commémoration du 17 février, symbole majeur de la sortie de crise séparatiste comorienne, le climat politique se tend à Mohéli. Ce mercredi 4 février, l'Opposition Unie de Mwali (OUM), accompagnée des mouvements M17 et Swauti ya Mwali, a rendu public un communiqué inhabituel, directement adressé aux forces de défense et de sécurité en poste sur l'île.



Presque simultanément, la formation politique Mohéli Éveillée a annoncé son boycott de la commémoration officielle prévue par les autorités de l'État. Dans son message, l'opposition unie adopte un ton

grave et solennel à l'égard des militaires, gendarmes, policiers et agents de sécurité. Elle rappelle le rôle historique de Mohéli dans l'aboutissement de l'Accord-cadre de Fomboni, soulignant que le 17

février constitue, pour les Mohéliens, une date de « dignité, de mémoire et de résistance institutionnelle ». Selon elle, cette journée fondatrice serait aujourd'hui menacée par des tentatives de récupération politique et de détournement de sens.

Face à ce qu'elle décrit comme un risque de confrontation entre Comoriens, l'opposition exhorte les forces de sécurité à rester fidèles à leur mission républicaine : protéger les citoyens sans distinction, refuser toute instrumentalisation politique et garantir la liberté d'expression pacifique. « L'histoire ne juge pas les ordres reçus, mais les actes posés », avertit-elle, appelant chacun à « être à la hauteur de l'Histoire ». De son côté, Mohéli Éveillée adopte une ligne plus radicale en appelant au boycott pur et simple de la commémoration officielle du 17 février. Dans une déclaration militante, le mouvement esti-

me que cette date « appartient au peuple et non au pouvoir ». Il dénonce ce qu'il considère comme une incohérence de l'État, accusé d'avoir, par le passé, réprimé ou empêché les commémorations citoyennes avant de vouloir aujourd'hui s'approprier cet héritage historique.

Pour Mohéli Éveillée, le boycott se veut un acte politique « conscient et responsable », visant à refuser la confiscation de la mémoire collective, dénoncer les restrictions aux libertés publiques et réclamer une commémoration inclusive, fondée sur la vérité, la justice et la dignité. À Mohéli, le 17 février 2026 s'annonce ainsi moins comme un moment de consensus que comme un révélateur des fractures persistantes autour de la mémoire nationale et de la place des citoyens dans son appropriation.

Riwad

ENERGIE

Tec international a honoré son engagement

Comme à l'approche de chaque mois de ramadan, la Société nationale d'électricité des Comores (SONELEC) avait pour habitude d'acheter des groupes électrogènes afin de renforcer ses centrales. Cette année, la situation est différente : SONELEC ne dépensera pas d'argent pour l'achat de nouveaux groupes, car la société française Tec International a enfin honoré son engagement envers le gouvernement comorien. En effet, les pièces de rechange destinées aux révisions, que devrait être livrées depuis plusieurs mois, sont enfin arrivées par bateau.

Deux moteurs, également promis à la SONELEC, ont aussi été livrés. Les révisions générales et intermédiaires dans les centrales thermiques sont

déjà en cours. C'est une première depuis plusieurs années : avec l'appui du gouvernement, la SONELEC ne procède pas à l'achat de nouveaux groupes électrogènes à l'approche du mois de ramadan. Cette fois-ci, la société mise entièrement sur la révision des moteurs existants. Les travaux techniques ont déjà commencé et devraient être achevés avant le début du mois sacré. « Il faut rappeler que la société française Tec International avait signé un engagement avec le gouvernement. Après cinq ou six mois d'attente, les pièces de rechange nécessaires aux révisions sont enfin arrivées. Deux moteurs ont également été livrés pour remplacer ceux présentant des défauts d'origine détectés par nos techniciens. Les travaux techniques ont débuté depuis quelques semaines », a expliqué un technicien de la centra-

le de Voidjou.

Selon lui, deux types de révisions sont en cours sur l'île de Ngazidja : des révisions générales et intermédiaires. À Anjouan, seule une révision générale est prévue. Une fois les travaux terminés, une réelle stabilité de l'électricité est attendue, notamment durant le mois de ramadan. « Après les révisions nous disposerons de sept groupes électrogènes dans les centrales de Voidjou et d'Itsambouni, pour une capacité totale de 24 mégawatts, soit 14 MW à Voidjou et 12 MW à Itsambouni. Avec cette puissance, additionnée aux centrales solaires, la stabilité du courant sera assurée.

Pour l'île d'Anjouan, après les révisions, la production atteindra 7 MW, ce qui sera suffisant pour garantir une alimentation stable. Quant à Mohéli, il n'y a aucun problème : leur groupe fonctionne bien



et un autre est en réserve », a-t-il précisé. Pour conclure, notre interlocuteur a souligné que les coupures d'électricité enregistrées ces derniers temps sont dues aux travaux de révision des lignes. La direction technique a mobilisé tous les agents sur le terrain pour renforcer les lignes de haute tension. « Vous pou-

vez les voir chaque jour le long des routes en train de remplacer les fils de haute tension. Ces travaux visent à réduire, voire éliminer, les déclenchements électriques. Nous espérons qu'ils seront achevés très prochainement », a-t-il conclu.

Nassuf Ben Amad

COMORES FASHION WEEK :

Un mois de visibilité et d'opportunités pour les talents locaux

Organisée du 7 janvier au 8 février, l'exposition-vente adossée à la Comores Fashion Week s'est imposée comme un espace de promotion et de dynamisation de

l'entrepreneuriat local. À quelques jours de la clôture, l'organisatrice de l'événement, Zain Binti Hamidouni, plus connue sous le nom de Zain The boss

lady, fondatrice de la marque Uzuri_Zain, dresse un bilan provisoire résolument positif.

Selon elle, la fréquentation a été régulière tout au long de l'événement, portée par un public curieux et engagé. « Nous avons enregistré une présence constante et un réel intérêt des visiteurs », souligne-t-elle. Au-delà de l'affluence, les retombées économiques constituent l'un des marqueurs forts de cette édition. De nombreux exposants en particulier des jeunes créateurs et des femmes entrepreneurs ont pu vendre leurs produits, prendre des commandes et surtout gagner en visibilité, un levier essentiel pour la pérennisation de leurs activités. Sur les stands, certaines

créations ont particulièrement retenu l'attention du public. Les produits locaux se sont nettement distingués, notamment les épices, les jus naturels et les savons artisanaux. Portés en grande majorité par de jeunes femmes, ces produits ont suscité un fort engouement, confirmant l'intérêt croissant des consommateurs pour le savoir-faire local et les productions authentiques.

Au-delà de la vente, l'exposition-vente joue un rôle structurant pour le secteur. Elle offre un cadre professionnel aux créateurs, leur permettant de présenter et de valoriser leur travail dans des conditions crédibles et visibles. « Elle crée un lien direct avec le public et renforce leur crédibilité », explique Zain Binti Hamidouni. Inscrite dans la

dynamique de la Comores Fashion Week, cette initiative apparaît comme une action concrète de soutien à l'entrepreneuriat local et à la structuration des talents comoriens.

Forte de cette expérience encourageante, l'équipe organisatrice envisage déjà la suite. Les prochaines éditions de la Comores Fashion Week devraient mettre l'accent sur un accompagnement renforcé des jeunes talents, une place encore plus importante accordée aux femmes créatrices et entrepreneurs, ainsi qu'une multiplication des espaces de visibilité et de vente dédiés aux produits locaux.

Mohamed Ali Nasra



Portrait :

Asmati Moussa, l'étoile montante en deux lignes

À la croisée des lignes blanches et des ambitions académiques, Asmati Moussa incarne une nouvelle génération d'arbitres comoriens : rigoureuse, passionnée et résolument tournée vers l'avenir. Arbitre assistante élite au niveau local et jeune talent identifié par la CAF, elle officie aujourd'hui sur des matchs de haut niveau, là où la moindre décision exige sang-froid, justesse et autorité naturelle.

Sur le rectangle vert, Asmati impose le respect par sa précision. Centrale comme assistante, elle maîtrise les deux rôles : au niveau local, elle assume ces doubles fonctions, tandis qu'au plan national, elle évolue exclusivement comme arbitre assistante. Une polyvalence rare, fruit d'un travail acharné et d'une discipline unanimement

saluée. « C'est une arbitre très disciplinaire et ponctuelle. Elle laisse augurer un espoir international au féminin », confie Fayzdine Ali, footballeur amateur en D3. Son parcours est aussi marqué par une ouverture internationale prometteuse. Quatre fois, elle est partie hors des Comores pour des formations et des compétitions. À cela s'ajoutent cinq formations FIFA suivies avec les arbitres élites comoriens, toutes encadrées par des experts de la FIFA. Une immersion qui affine son regard, renforce sa confiance et nourrit une ambition mesurée, mais tenace.

Car Asmati Moussa ne se limite pas au sifflet. Titulaire d'une Licence 3 en lettres modernes à l'Université des Comores, elle assume avec clarté une autre aspiration : « L'arbitrage est une passion, mais

je veux évoluer dans le milieu de la communication, avant de poursuivre un Master en communication ou en management. » Une détermination qui révèle une femme consciente de ses talents et de ses horizons.

Originaire de Patsy d'Amaldine, cité des artistes et des juges du jeu, elle est aujourd'hui la seule femme à participer aux formations des arbitres élites aux Comores. Une singularité qui force l'admiration. « C'est une arbitre équilibrée, on ne l'affole pas parce qu'elle est une femme », témoignent des joueurs du Hamoumbou Club de Mutsamudu (D2). Asmati Moussa trace ainsi, avec constance et élégance, le chemin d'un espoir féminin appelé à s'imposer bien au-delà des frontières.

Younes



Sport

Entre soupçons d'ingérences, et des décisions qui ne sont pas assumées, serions-nous tentés de parler de l'existence d'une main occulte, qui aurait le contrôle sur le bureau, qui est beaucoup plus occupé à des tâches qui ne sont pas en lien avec la conduite des affaires du mouvement olympique comorien.

Qui détient les manettes de la maison mère du sport comorien ? Ce qui se passe ces dernières semaines au sommet du sommet du sport comorien n'est pas de nature à rassurer le commun des mortels, sur la gouvernance du Comité Olympique des Iles Comores. Entre un président trop occupé par son agenda de gouverneur, et des vice-présidents qui vaquent beaucoup plus à leurs occupations professionnelles qu'à se soucier des intérêts du monde sportif, le COSIC est presque ingouvernable. « Le président est trop absent, et son bureau ne joue pas non plus son rôle de soutien, car chacun est occupé ailleurs », nous a confié un connaisseur de la maison. Outre gérer l'évènementiel, le bureau du COSIC est devenu une coquille vide qui ne donne aucune orientation. Pire, il semble naviguer à vue même sur le plan de la gouvernance. Ou comment expliquer le rétropédalage en catimini en moins de 24 heures du président du COSIC sur une nomination, qui n'aurait pas fait l'objet de consultation avec l'intéressé.

« La décision en date du 04 février 2026 portant, nomination de

COSIC, un navire sans gouvernail

Monsieur, Mouniri Mohamed Hilali, en qualité de Conseiller du président du Comité Olympique et Sportifs des Iles Comores, en charge des investissements et de la mobilisation des ressources en région (PACA), est annulée avec effet immédiat », peut-on lire à l'article premier d'une décision du président du COSIC, rendue publique dans la matinée du 05 février. Une décision qui surprend, et qui interroge en même temps sur le manque de contrôle qu'a le président du COSIC, vis à vis de son institution, quand on sait que cette annulation intervient moins de 24 heures après

que ce même président a procédé à la nomination de cet individu pour le représenter dans la région Province Alpes Côte-d'Azur, en ce qui concerne le domaine de l'investissement. Une nomination, qui avait suscité une levée de bouclier notamment sur les réseaux sociaux.

Parmi les rôles qu'avait confié le COSIC à Mr Hilali avant de rétro pédaler, il y avait « la recherche de partenariat institutionnel et privé ; mobilisations des ressources financières ; ou encore, promouvoir les projets et programmes du COSIC auprès des acteurs économiques et sportifs, de la région

PACA ». Alors dire, que la décision n'a pas fait l'objet de consultation à un peu du mal à passer auprès de l'opinion, qui parle plutôt d'une erreur de casting de la part du président du COSIC. Ce dossier vient s'ajouter à celle des élections du bureau exécutif de la Fédération Comorienne de Lutte et Associées, convoquées pour le 15 février à la demande du COSIC.

Une convocation en totale violation avec les dispositions statutaires, qui voudraient la présence au préalable d'une commission électorale et éthique, avant toute élection. Mais d'après une information de la

Gazette des Comores, l'élection aurait été annulée en la forme après qu'Ibrahim Mansouri, élu en mai dernier, a trainé en référé Abdallah ben Gigi, ancien président, mais toujours reconnu par le COSIC. En application des articles 817 et 818 du code de procédure civile, le Tribunal de Moroni statuant en matière de référé a demandé la suspension de l'élection pour complément d'information de l'assigné.

Imtiyaz

Embassy of the United States



Vacant Position: Political Assistant

U.S. Mission in Madagascar is seeking eligible and qualified applicants for the position of one (1) Political / Economic Assistant position in Comoros.

OPEN TO:

POSITION:

OPENING DATE:

CLOSING DATE:

WORK HOURS:

All Interested Applicants / All sources

Political Assistant, FSN-9

February 3, 2026

February 18, 2026

Full time, 40 hours per week

REQUIREMENTS:

Incumbent will be the point of contact for a range of Embassy-related duties in the Union of the Comoros, a constituent post of Embassy Antananarivo with no permanent physical presence. Incumbent maintains contacts with the government, private sector, and civil society in the Comoros and advises the Embassy of important events and visits on a timely basis. Operating at a distance, incumbent is expected to demonstrate initiative and good judgement. Incumbent is responsible for research, data collection, and organizational tasks to support Post's political, economic development, commercial, and public affairs work in the Union of the Comoros.

EDUCATION:

A university degree in political science, economics, journalism, international relations, or local equivalent is required.

OR

A high School Degree diploma with 3 years of experience in political science, economics, journalism, international relations, or local equivalent is required.

EXPERIENCE:

Two years of professional experience in an office environment, including customer service, communications, and interpersonal relations is required.

LANGUAGE:

English: Good working knowledge; speaking, reading & writing (this may be tested)

Comorian/Shikomori: Fluent; speaking, reading, writing, may include the ability to translate

French: Good working knowledge, speaking, reading & writing.

If you would like to view the complete job announcement and apply, please visit the Embassy's website <https://km.usembassy.gov/> and search our "Job Opportunities".

For assistance with the Seeker Site, please click here for a video guide.

ALL applicants MUST apply online through the Seeker Site (no paper applications will be accepted). For further information, please contact the Office of Human Resources: Telephone: +261 20 23 480 00 extension 2265.

National ID Card (Proof of Citizenship), Proof of past and current employment (other document), High School Degree or above (other document 2), must be uploaded to the system.

De la coordination gouvernementale à la centralité administrative : lecture juridique des décrets n°24-107/PR et n°25-140/PR (4ème et dernière partie)



En droit public, il est admis que tout ce qui ne relève pas du domaine de la loi appartient au domaine du règlement. C’est précisément dans ces interstices normatifs que peuvent naître des constructions institutionnelles formellement conformes à la Constitution et à la loi, mais susceptibles d’altérer l’esprit de l’équilibre institutionnel.

Or, cet équilibre constitue l’un des fondements essentiels de l’État de droit, de la bonne gouvernance et de la continuité de l’État. La supériorité constatée du Secrétariat général du Gouvernement demeure de nature strictement fonctionnelle et non politique. À défaut, nous assisterions à une mutation institutionnelle majeure, consacrant de facto l’émergence d’un Premier ministre sans base constitu-

tionnelle, ce qui n’est manifestement pas le cas en l’état actuel des textes. C’est dans cet esprit de responsabilité institutionnelle que j’en appelle à une vigilance accrue de la Présidence dans l’élaboration des textes réglementaires. Une telle exigence s’impose d’autant plus que la Constitution de l’Union des Comores opère une distinction claire entre le Président de l’Union et le Gouvernement dans l’exercice des fonctions exécutives.

Une manipulation imprécise des textes, fût-elle animée de bonnes intentions, comporte le risque réel d’introduire une confusion fonctionnelle entre ces deux pôles de l’exécutif, sans fondement constitutionnel explicite, confusion qui, pour une partie de l’opinion publique, semble déjà perceptible. La coordination administrative et politique constitue, en soi, un objectif légitime. Toutefois, son exercice appelle des limites strictes, particulièrement dans le contexte institutionnel sensible des îles. Une coordination mal encadrée, confiée à des agents du Secrétariat général du Gouvernement, alors même que de telles interventions ne sont pas expressément prévues par la Constitution, est susceptible d’être perçue comme une forme de tutelle administrative déguisée. Une telle lecture pourrait, à terme, entrer en contrariété avec le principe d’autonomie constitutionnelle des îles, dans les domaines précisément délimités par les textes fondamentaux.

Le constat juridique s’impose avec clarté : le décret n°25-140/PR du 12 décembre 2025 portant révision de l’organisation et des missions des services de la Présidence de l’Union des Comores ne viole pas, en tant que tel, la Constitution. En revanche, il introduit un déséquilibre institutionnel préoccupant.

Ce déséquilibre se manifeste par une hypertrophie progressive du Secrétariat général du Gouvernement, lequel tend à se muer, de facto, en un organe transversal de contrôle de l’exécutif. Or, cette fonction ne lui revient pas. Le contrôle de l’action gouvernementale relève, par essence, du Parlement, à travers ses mécanismes constitutionnels, notamment les commissions d’enquête et les moyens classiques d’interpellation et de responsabilité politique.

Aller au-delà de cette architecture, même sous couvert d’efficacité administrative, s’avère non seulement superflu, mais potentiellement contre-productif. Une telle dynamique affaiblit politiquement les ministres sans pour autant les subordonner juridiquement, créant ainsi une zone grise institutionnelle. Cette configuration alimente une perception délétère selon laquelle les ministres seraient relégués à un rôle secondaire, voire symbolique, ce qui nuit à la lisibilité et à la crédibilité de l’action publique. C’est précisément cette lecture que j’ai souhaité porter à la connaissance de tous, y compris des plus hautes autorités de l’État. Je tiens à rappeler, avec la plus grande clarté, que j’entretiens d’excellentes relations professionnelles et personnelles avec l’ensemble des institutions comoriennes : la Présidence de l’Union, les ministères, le Secrétariat général du Gouvernement et l’Assemblée nationale de l’Union des Comores.

Cette proximité institutionnelle ne saurait toutefois se confondre avec une quelconque complaisance intellectuelle. La rigueur juridique et l’exigence de lucidité demeurent, à mes yeux, indissociables de l’engagement au service de l’État. Le Secrétaire général du Gouvernement lui-même sait que ma

démarche procède d’un attachement sincère au droit public et à l’intérêt général. Je ne me revendique d’aucune obédience partisane ; ma seule fidélité va à l’État, à son unité et à la continuité de ses institutions. Peu importe les gouvernements successifs ou les personnes appelées à exercer le pouvoir, je continuerai à analyser, à questionner et à exprimer mon point de vue chaque fois qu’une situation apparaîtra juridiquement ambiguë ou institutionnellement fragile, dans l’unique objectif de prévenir les dérives et de renforcer la solidité de l’édifice étatique.

Si j’ai pris la peine de livrer ce travail d’analyse, c’est précisément pour contribuer, à mon humble niveau, à l’anticipation des crises plutôt qu’à leur gestion tardive. Il est toujours préférable de corriger les déséquilibres en amont que d’en subir les conséquences une fois les lignes de fracture installées. C’est dans cet esprit constructif que j’inscris ma contribution au débat national. Je forme enfin des vœux sincères à l’endroit de Son Excellence le Président de l’Union des Comores, Monsieur Azali Assoumani, ainsi qu’à son épouse, la Première Dame de l’Union des Comores, et à l’ensemble du peuple comorien. Puisse cette année être porteuse de stabilité, de prospérité et d’espérance pour notre Nation. Qu’Allah bénisse les Comores, éclaire les décideurs publics et inspire au gouvernement une vision à la hauteur des défis et des aspirations de notre pays.

HOUDAIDJY SAID ALI Juriste
Publiciste et Internationaliste
Paris – France



ASCOBEF
ASSOCIATION COMORIENNE
POUR LE BIEN-ETRE
DE LA FAMILLE

UNION DES COMORES
Moroni / Coulée de lave
B.P 524 – Tél (269) 2862 – (296) 334 34 07
Email : secretariat@ascobef.org



IPPF
FEDERATION INTERNATIONALE
POUR LA PLANIFICATION
FAMILIALE

AVIS DE RECRUTEMENT
CHARGE DES PROGRAMMES JEUNES DE L'ANTENNE DE NGAZIDJA

Conduite de la gestion de l'antenne

Le poste de superviseur de l'antenne de Ngazidja joue un rôle central dans la mise en œuvre du programme d'action de l'ASCOBEF à Ngazidja. Il est le lien nécessaire et permanent d'interconnaissance entre le terrain au niveau de l'île et le secrétariat exécutif. Ce poste est le rouage central qui va assurer d'une part la qualité des interventions au niveau de l'île (connaissance, analyse, remontée d'information, mise en place du renforcement des capacités) et les interventions communautaires.

Lieu d'affectation : Centre d'Information et d'Education des Jeunes de Moroni

Responsabilités et missions du poste

Sous la supervision du Directeur Exécutif, le ou la titulaire de ce poste est responsable de la gestion de l'organisation, la coordination, de la planification et la supervision de toutes les activités des projets jeunes mises en œuvre par le Centre d'Information et d'Animation des Jeunes de Moroni.

- * Il/elle élabore des plans d'action et d'activités périodiques conformément aux objectifs de l'ONG et anime en collaboration avec les jeunes du Mouvement Action Jeune (MAJ), les activités de communication pour le changement de comportement en matière de SR, notamment les causeries éducatives, les tables rondes, les campagnes de sensibilisation à l'intérieur et à l'extérieur du Centre d'Education des Jeunes.
- * Il/elle développe et maintient le partenariat avec les organisations de jeunes des Districts de Santé.
- * Il/elle assure l'encadrement et l'accompagnement psychosocial des adolescents/jeunes sur les questions liées à la SR.
- * Il/elle documente les réalisations de la structure à travers la

soumission des rapports périodiques (mensuels, trimestriels, semestriels et annuels), y compris les rapports sur les données d'activités.

- * Il/Elle participe aux activités de mobilisations de ressources avec la direction exécutive (élaboration de projet, ...).
- * Il/Elle assure la gestion financière sous la supervision du RAF de l'ASCOBEF.
- * Il/elle assure la référence et la contre-référence des jeunes au niveau de la clinique ASCOBEF Moroni et ses partenaires.
- * Il/elle assure la formation continue des jeunes et des leaders des groupes organisés identifiés sur les questions de Santé de la Reproduction des Adolescents et collabore avec les organisations de jeunes sollicitant les services de l'ASCOBEF.
- * Il/elle contribue à l'élaboration des supports éducatifs destinés aux adolescents/jeunes et gère rationnellement les ressources matérielles et financières mises à sa disposition conformément aux objectifs de l'ASCOBEF.
- * Il/elle protège le patrimoine du Centre des Jeunes et veille à son maintien en bon état, notamment en ce qui concerne le matériel informatique, la documentation affectée à la structure, le matériel ludique, le matériel didactique et les contraceptifs.
- * Il/elle anime le centre à travers la création des activités attractives
- * Il/elle assure l'enregistrement quotidien des données et rédige des rapports mensuels et trimestriels
- * Il/elle rédige les posts pour les réseaux sociaux et articles (site web, YouTube, Facebook et Twitter) sous la supervision du responsable de la communication au niveau du secrétariat exécutif.

Rattachement

Le superviseur travaillera sous la hiérarchie du directeur exécutif. Sur le plan opérationnel, il sera supervisé par le RAF en ce qui concerne les aspects financiers et administratifs, et en ce qui concerne les aspects programmatiques et suivi-évaluation, il collaborera avec l'assistant au programme.

Le poste est à plein temps, avec un contrat d'une durée déterminée de deux ans renouvelables et une période probatoire de 6 mois.

Profil

- * Etre titulaire au minimum d'un BAC + 3 dans l'un des domaines ci-après : Santé, Communication et Sciences sociales
- * Avoir une bonne connaissance de l'utilisation des logiciels tels que Word, Excel, PowerPoint et un logiciel de gestion de données,
- * Avoir une bonne perception des défis posés par la Santé de la Reproduction des Adolescents au Comores.
- * Avoir une expérience de Pair Educateur d'au moins 03 ans avec l'ASCOBEF ou toute autre ONG de Santé.
- * Avoir une bonne expérience d'un poste similaire,
- * Connaissance en gestion des données
- * Connaissance en anglais serait un atout
- * Connaissance en gestion financière et administrative
- * Connaissance en gestion de projet
- * Une bonne connaissance de la l'ASCOBEF serait un atout.

Qualités Requises

- * Capable de travailler sous pression.
- * Capacité à rédiger des rapports de bonne qualité.
- * Etre dynamique et avoir le sens du contact

- * Avoir une grande expérience en intervention communautaire
- * Avoir le sens d'anticipation et de créativité

COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- * Demande manuscrite adressée au Directeur Exécutif de l'ASCOBEF
- * Photocopie des Diplômes et Attestations.
- * Photocopie de certificat de travail, pour le dernier poste occupé
- * Photocopie d'une pièce d'identité et une photo d'identité
- * Curriculum Vitae actualisé
- * Un casier judiciaire

Soumission des candidatures
Les candidatures peuvent être envoyées :

- Par porteur, à l'adresse suivante sous pli fermé :
Clinique l'ASCOBEF
Avenue de l'ambassade de Chine- Rond-point Coulée Moroni
Avec la mention : CHARGE DES PROGRAMMES JEUNES DE L'ANTENNE DE NGAZIDJA
- Postuler par mail, à l'adresse suivante : secretariat@ascobef.org

Avec comme objet : CHARGE DES PROGRAMMES JEUNES DE L'ANTENNE DE NGAZIDJA

Date limite de dépôt des candidatures, au plus tard le **vendredi 06 mars 2026 à 12h00**,

Les candidatures féminines sont encouragées.